

L'an deux mil vingt-cinq le 17 mars à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur CRAMER Michel, Maire.

Étaient présents : Mesdames DELILLE Laëtitia, LEFRANÇOIS Dominique et FESSARD Séverine.
Messieurs CRAMER Michel, DUVAL Cédric, LEGRAND Lucien,

Étaient absentes excusées : Madame DUBOC Catherine.
Messieurs MOREL Teddy, PLICHET Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer, et membre auxiliaire Madame CARRÉ Élise, Secrétaire de Mairie.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Proposition est faite de désigner Monsieur DUVAL Cédric pour assurer ces fonctions.

Compte-rendu

Approbation et signatures du compte rendu du Conseil Municipal du 17 février 2025.

2025-02/1 : Vote des taux communaux

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que ce budget est encore très rigoureux et a pour objectif de maîtriser les dépenses afin de minimiser les conséquences de toutes les augmentations générales et des salaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts communaux encore cette année pour les raisons suivantes :

- Le budget présenté est « serré » mais réalisable sans augmentation.
- Nos taux pratiqués par la Commune restent élevés vis-à-vis de la strate départementale (même s'ils s'en approchent grâce à la politique d'effort fiscal que nous pratiquons) alors que nos bases sont plus faibles.
- L'inflation actuelle grève déjà le budget des ménages.

Des échanges s'engagent, puis monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 6 voix :

- **De ne pas augmenter le taux d'imposition en 2025, et de garder les taux d'imposition suivants :**
 1. **Taxe Foncière : 38,59 %**
 2. **Taxe Foncière non bâtie : 47,22 %**
 3. **Taxe d'habitation : 18,89 %**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier**

2025-02/2 : Vote des subventions aux associations.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que cette année encore nous disposons d'une enveloppe de 2 500 € afin de tenir le budget. Puis Monsieur le Maire donne la parole à Mme Laëtitia DELILLE qui a préparé le dossier des propositions de subventions.

	2024		2025	2025
Nom de l'Association	Montants votés	Objet	Montants proposés	Montant votés
Fondation Brigitte BARDOT	120 €	Bons de stérilisations + courrier	140 €	140,00 €
Vie et espoir (pathologie leucémie aide aux familles)	80 €	courrier/ budget reçu	70 €	80,00 €
La croix Rouge Etrépagny	50 €	pas de bilan	50 €	50,00 €
Comité des Fêtes	600 €	pas de bilan	600 €	600,00 €
FJEP Douville	600 €	pas de bilan	400 €	400,00 €
RASED vallée de l'Andelle	100 €	pas de bilan	100 €	100,00 €
Andell'handicap	90 €	pas de bilan	90 €	90,00 €
Les restaurants du cœur	300 €	courrier	300 €	300,00 €
CFAIE Val de Reuil	0,00 €	Courrier 1 élève dem. 75 €	75 €	75,00 €
RAS Romilly sur Andelle (multisport)	60 €	Courrier 8 Douvillais dem. 160 €	90 €	80,00 €
Source Andelle	50 €	courrier	50 €	50,00 €
La maison familiale rurale MFR	50 €	Pas d'élève	0 €	0 €
Coopérative Pont st Pierre	200 €	pas de courrier	200 €	200,00 €
ANDELLE Natation	0 €	courrier	55 €	55,00 €
École Douville sur Andelle	150 €	courrier	180 €	180,00 €
Société Nationale Protectrice des Animaux	50 €	Rouen pas de courrier	50 €	50,00 €
Atelier de la danse de Fleury sur Andelle		Courrier 1 élève	50 €	50,00 €
AFSEP. Ass. française de sclérose en plaques				
Total :			2 500 €	2 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de 6 voix :

1. De voter pour la liste et les sommes ainsi définies,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

2025-02/3 : Vote du budget.

Monsieur le Maire précise, à nouveau au Conseil Municipal, que le budget présenté est serré mais réalisable. Cependant, il sera nécessaire de limiter au mieux les dépenses de fonctionnement tout au long de l'année.

Présentation du budget partie investissement :

SECTION INVESTISSEMENT				
LIBELE	Budget précédent	CA 2024	Situation	Nouvelles propositions 2025
OP 186 Extincteur	390,00 €	388,80 €		390,00 €
OP 188 Aménagement Ravine	2 000,00 €	0,00 €	à reconduire	3 000,00 €
OP 192 Trottoirs 3ème tranche	58 131,30 €	7 642,37 €	Terminée	0,00 €
OP 225 Aménagement Monument aux morts	16500 € - 5100 € 11400 € DM	0,00 €	à reconduire 2026	12 500,00 €
OP 228 réfection électricité église	4400 € + 3500 € 7 900 € DM	7 830,00 €	Terminée	0,00 €
OP 232 Place Lucien Nicolas	42 644,99 €	15 128,63 €	Terminée	0,00 €
OP 233 Aménagement PMR Mairie + défrébrilateur.	14 943,32 €	14 943,32 €	Terminée	0,00 €
OP 239 Défense incendie	4 196,87 €	0,00 €	Terminée	0,00 €
OP 240 Etude 2 RD321, Trottoirs et Place	3 744,35 €	3 744,35 €	Terminée	0,00 €
OP 241 Etudes aménagement ravine	1 800,00 €	0,00 €	à reconduire	3 000,00 €
OP 231 Enfouissement réseaux SIEGE rue henri KRATZ	0,00 €		en 2025	30 000,00 €
OP248 Rénovation des annexes SAC.	0,00 €	0,00 €	Terminée	0,00 €
OP249 Rénovation tranche 2 des annexes SAC.	16000 € + 1600 € DM	17 584,19 €	Terminée	0,00 €
OP250 LED Impasse 4 tours, grande aulnaie et rue de fontaine Guerard	2 167,00 €	0,00 €		2 167,00 €
OP 251 Refection cours de l'école	23 000,00 €	0,00 €	RAR	0,00 €
OP252 PC école et mairie	1 500,00 €	1 346,00 €	Terminée	0,00 €
OP253 Accès PMR cimetière	0,00 €	0,00 €	Nouvelle	18 000,00 €
OP254 Isolation cuisine SAC et terrain			Nouvelle	12 000,00 €
OP255 Aménagement cour de l'école			Nouvelle	8 500,00 €
OP256 PC école			Nouvelle	1 000,00 €
OP257 Défense incendie tranche N°2			Nouvelle	6 000,00 €
OP258 Renovation énergétique mairie tranche 1			Nouvelle	9 000,00 €
OP259 Relevage de sépultures et colombarium		0,00 €	Nouvelle	15 000,00 €
OP 260 Travaux église			Nouvelle	2 000,00 €
OP261 Installations de caméras			Nouvelle	1 000,00 €
Total dépenses OP		68 607,66 €		123 557,00 €
RAR				23 000,00 €
D001				0,00 €
Emprunts (capital) fin 2024 Taux:1,08% 97 925,90 €	12 994,72 €	9 838,55 €	terminé	0,00 €
Emprunts (capital) fin 2024 Taux: 0,43% 80 000 €	10 099,41 €	10 151,08 €	terminé	0,00 €
Emprunts (capital) fin 2041 Taux: 1,03% 300 000 €	13 720,00 €	13 861,86 €	à reconduire	14 005,18 €
165 Dépôts cautionnements	510,00 €	0,00 €	à reconduire	510,00 €
040 Amortissement (dépense)	4 110,12 €	4 110,12 €		2 055,06 €
020 dépenses imprévues	0,00 €			0,00 €
Total des dépenses d'investissement		106 569,27 €		163 127,24 €
RECETTE				
Recette Total				163 127,24 €
021 virement de la section d'exploitation	32 663,10 €	0,00 €		28 891,86 €
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	45 452,97 €	45 452,97 €		0,00 €
10226 Taxe Aménagement		0,00 €		0,00 €
10222 FCTVA	37 416,99 €	37 416,99 €		7 634,84 €
Dépôt de Cautionnement	0,00 €	0,00 €		0,00 €
040 Amortissement (recette)	27 761,52 €	27 761,52 €		28 775,31 €
OP 232 Place Lucien Nicolas amende de police	Calcul	0,00 €		0,00 €
OP 188 DSIL Aménagement Ravine	664,00 €	0,00 €		996,00 €
OP 192 RD321 Dep. Assainissement en traverse et amendes de police N°1 et 2	40 000,00 €	40 000,00 €		0,00 €
OP 233 DETR Mairie	17 130,00 €	0,00 €	RAR	0,00 €
OP 225 DETR Monument	5 478,00 €	0,00 €		4 150,00 €
OP 239 Défense incendie	7 996,00 €	3 274,66 €	RAR	0,00 €
OP253 DETR PMR Cimetière		0,00 €	Nouvelle	5 760,00 €
OP248 Rénovation des annexes SAC: Aide CDCLA	3 000,00 €	3 000,00 €		0,00 €
OP249 Rénovation tranche 2 des annexes SAC: Aide CDCLA	3 000,00 €	3 000,00 €		0,00 €
OP257 Défense incendie tranche N°2 (DETR et Dep.)				3 600,00 €
OP258 Renovation énergétique mairie tranche 1			Nouvelle	3 000,00 €
R001	5 131,02 €	5 131,02 €		58 467,89 €
RAR	50 583,99 €			21 851,34 €
14/03/2025		165 037,16 €	Recettes invest	134 235,38 €

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le budget présenté, partie investissement, correspond à notre décision de limiter les investissements encore cette année. Ceci est nécessaire à la santé financière de la Commune.

Les investissements présentés aujourd'hui correspondent au document "budget investissement" que vous avez reçu sauf pour l'OP225 qui a été baissée de 16 500,00 € à 12 500 € afin de diminuer le virement de la section d'exploitation (021). Cette diminution de 4 000 € n'aura pas d'impact sur l'opération car nous n'investirons dans le monument aux morts que lorsque nous obtiendrons les subventions nécessaires.

Présentation du budget partie fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	Buget 2024	Proposition 2025	CA 2024
011	Charges Générales	169 450,00 €	183 098,00 €	148 687,65 €
012	Charges de personnel et frais assim.	99 400,00 €	112 450,00 €	105 185,30 €
014	Atténuation de produits	28 577,00 €	25 355,00 €	26 435,00 €
65	autres charges de gestion	49 327,00 €	45 977,00 €	49 432,50 €
66	Charges financières	2 850,00 €	2 612,06 €	2 835,84 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €	0,00 €
022	dépenses imprévues	8 188,12 €	5 744,33 €	0,00 €
68	Dotations, dépréciations	0,00 €	100,00 €	20,86 €
Total dépenses physiques		358 292,12 €	375 836,39 €	332 597,15 €
dépenses réelles envisagées		350 104,00 €	370 092,06 €	
023	Virement à la section investissement	32 663,10 €	28 891,86 €	0,00 €
042	Op d'ordre de transfert	27 761,52 €	28 775,31 €	27 761,52 €
Total dep. Fonctionnement		418 716,74 €	433 503,56 €	360 358,67 €
Recettes de fonctionnement				
13	Atténuation de charges	10 000,00 €	11 000,00 €	10 406,12 €
042	Amortissement subv.	4 110,12 €	2 055,06 €	4 110,12 €
70	Vente de produits / Prestation de services	54 040,00 €	31 134,00 €	28 163,55 €
73	Impot et taxes	15 500,00 €	135 000,00 €	27 918,00 €
731	Imposition directe	123 000,00 €		131 004,00 €
74	Dotations ,Subv. et Participations	114 447,74 €	136 400,00 €	151 396,55 €
744	FCTVA	552,26 €	0,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	19 000,00 €	21 800,00 €	24 744,31 €
77	Produits exceptionnels	100,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Dépréciations	100,00 €	100,00 €	0,00 €
Total Recettes		340 850,12 €	337 489,06 €	377 742,65 €
Résultat d'exploitation reporté		78 066,62 €	96 014,50 €	78 066,62 €
Recettes de fonctionnement cumulées		418 916,74 €	433 503,56 €	455 809,27 €
17/03/2025				
Solde Recette - dépenses		-9 253,88 €	-32 603,00 €	45 145,50 €

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le contenu détaillé de la partie fonctionnement du budget est dans le document "remarques sur la partie fonctionnement du budget 2025" que vous avez reçu.

La partie fonctionnement présentée aujourd'hui correspond au document "budget fonctionnement" que vous avez reçu aux écarts suivants :

Au chapitre 66 : La charge financière est de 2 612,06 €. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pris les intérêts que d'une seule échéance. De ce fait pour garder le même niveau de dépenses de fonctionnement, il a fallu baisser le virement à la section d'investissement. De plus, dans le résultat d'exploitation reporté, il n'a pas été intégré le résultat du budget du CCAS qui est supprimé. Les dépenses imprévues, qui équilibrent aussi le budget, s'en trouvent modifiées.

Il est à noter que ce budget a été construit à partir des contraintes suivantes :

- Au chapitre 011 :
 1. Une augmentation significative des factures de gaz,
 2. L'enfouissement du réseau de télécommunication rue Henri Kratz.
 3. Les frais de scolarité à Pont Saint Pierre.
- Au chapitre 012 :
 1. La perte d'un emploi aidé.
 2. Des provisions pour remplacer l'arrêt maternité d'une ATSEM.
 3. Dans une proportion moindre, l'augmentation des salaires.

- Au chapitre 014 :
 1. Une diminution de notre cotisation liée aux charges transférées à la CDCLA. La création d'une taxe GEMAPI, imposable à chaque contribuable de la CDCLA, a supprimé notre compensation liée au SIMA.
- Au chapitre 65 :
 1. Est intégré le CCAS.
 2. Les dépenses imprévues, qui comprennent l'équilibre du budget, (se font au Ch. 65 le 022 n'existe plus)
- Au chapitre 66 :
 1. Il n'y a plus que les intérêts d'un seul emprunt

Les recettes prennent en compte :

- La création d'un autre emploi aidé pour remplacer notre salariée qui s'occupe de l'entretien et de la cantine.
- Les recettes de 2024 moins 15% en impôts et taxes et dotations.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le vote se fait au Chapitre en fonctionnement et à l'opération en investissement.

Les comptes se déclinent comme suit :

FONCTIONNEMENT	équilibré en Dépenses et en Recettes pour	433 503,56 €
INVESTISSEMENT	équilibré en Dépenses et en Recettes pour	163 127,24 €
BUDGET GLOBAL	équilibré en Dépenses et en Recettes pour	596 630,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de 6 voix :

1. **D'approuver et de voter le BP 2025,**
2. **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Installation d'un second bac de récupération des verres :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SYGOM relance la Commune pour l'installation un second bac de récupération des verres. Monsieur le Maire évoque la possibilité d'ajouter un second bac sur la place à côté du premier. Seulement au regard des nouvelles obligations de tri, il faudra peut-être implanter aussi un composteur. Quelques échanges ont lieu et le Conseil Municipal reconnaît l'utilité d'un second bac et demande d'effectuer les démarches auprès du SYGOM pour connaître le détail de l'organisation du tri à venir.

Présentation des devis signés :

Monsieur le Maire et Monsieur Cédric DUVAL présentent au Conseil Municipal l'état des devis vis à vis des travaux à réaliser et prévus au budget 2025.

En fonctionnement :

Salle d'Activités Communale

- Contrôle de l'état de fixation et réparation de la couverture : AMT Couverture : (Devis 820,00 € Pas de TVA) (**Devis signé**)

Éclairage public

- Diminution de l'éclairage en nuit. 48 drivers à modifier : Devis **Blondel électricité : 1 435.20 € Devis à actualiser** avec **Team réseau**.

Voirie

- RD 321 : Réparation des poteaux d'intersection avec la rue Henri Kratz : Devis Legendre environnement : (**Devis signé depuis mars 2024**) **2 940.00 €**.

Logement communal

- SARANT SERVICES : changement du lavabo 475 € (**Devis signé**).

Réfection muret et grillage Verquet/Prévot /Commune.

- SNT 2 694 € TTC (**devis signé**)

Église :

- Nettoyage des gouttières : AMT Couverture : (Devis 2 600,00 € Pas de TVA) (**A signer**)

En investissement :

Abattage des 3 arbres de la cour de l'école :

- Abattage des gros marronniers : Devis : Sylvain Chapron 900 € (**Devis signé. Chantier effectué**) OP255.

Plantation de 2 arbres cour de l'école : (A signer).

- Jardinerie Triplet parcs et jardins : 4 options sur ce devis. 2 types d'essences et 2 tailles (12/14 ou 18/20 Morus kagamaye MG plantanifolia et acer platanoïde drumondii) OP255.
 1. Le Conseil Municipal choisit les Morus kagamaye MG plantanifolia en taille 18/20. Le prix pour les 2 arbres est de 1 622,39 €.

PMR cimetière : Attente DETR.

- SNT Chemin en sable stabilisé et pose d'un portail (Devis:16 476,00 € TTC) OP 253.

Rénovation énergétique mairie : (A signer). OP 258

- Éclairage : Rodolphe Raillat : (Devis 1 483,00 € Pas de TVA).
- Isolation et faux plafond : Entreprise Quesnel : (Devis 3580,00 € Pas de TVA).
- Peinture : Elite Peinture : (Devis 1701,00 € TTC sans le bureau du Maire)
- Réparation toiture : AMT Couverture : (Devis 2 099,90 € Pas de TVA)

Devis à demander et urgents :

- Columbarium
- Reprise de concessions
- Jeux cour de l'école.
- Isolation cuisine SAC (Devis demandé).
- Travaux église : réfection sol, murs, colonnes et voûte et corniches extérieures.

2025-02/4 : Vote d'une demande de dérogation d'une famille habitant Pont Saint Pierre :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Laëtitia DELILLE qui a travaillée sur le dossier.

Une famille de Pont Saint Pierre, habitant rue René Raban, demande, pour des raisons personnelles, une dérogation afin d'inscrire son enfant à la maternelle de Douville sur Andelle. Mme DELILLE résume le courrier. La Commune de Pont Saint Pierre est défavorable à cette dérogation. Cependant un accord est envisageable à la condition que la commune de Douville sur Andelle ne demande pas la participation financière de 1 500 € prévue par la convention signée entre nos communes.

De nombreux échanges ont lieu. Le Conseil Municipal considère qu'au regard du faible effectif de l'école il faut accepter l'enfant à Douville sous les conditions de Pont Saint Pierre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de 6 voix :

1. **D'accepter un enfant de Pont Saint Pierre, habitant rue René Raban, à l'école maternelle de Douville sur Andelle.**
2. **D'accepter les conditions de Pont Saint Pierre, c'est à dire ne pas prétendre à la participation de 1 500 €.**
3. **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Questions diverses :

Pas de questions diverses

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H30.